



Municipalité
1513 Hermenches

**Monsieur et Madame
Alain Juillerat et
Christelle Paduwat
Chemin de la Verne 11
1513 Hermenches**

Hermenches, le 30 août 2016

Autorisation municipale – parcelle 341 – Construction d'un abri de jardin et d'une balançoire enfant.

Madame, Monsieur,

La Municipalité autorise les travaux de construction d'un abri de jardin et d'une balançoire enfant selon dossier déposé le 22 août 2016. La signature des voisins a été obtenue.

Cette autorisation est délivrée au sens de l'art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d'enquête publique les travaux de minime importance. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Philippe Rebet
Secrétaire

Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.